

NATO - DIFFUSION RESTREINTE

Exemplaire No. _____

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

IMS Control No. 118

COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

SGM-491-62

4 Septembre 1962

- MEMORANDUM POUR :
- Le Ministère de la Défense, Bruxelles, Belgique
 - Le Ministère de la Défense, Ottawa, Canada
 - Le Ministère de la Défense, Copenhague, Danemark
 - Le Ministère de la Défense, Paris, France
 - Le Ministère de la Défense, Bonn, Allemagne
 - Le Ministère de la Défense, Athènes, Grèce
 - Le Ministère de la Défense, Rome, Italie
 - Le Ministère de la Défense, Luxembourg, Luxembourg
 - Le Ministère de la Défense, La Haye, Pays-Bas
 - Le Ministère de la Défense, Oslo, Norvege
 - Le Ministère de la Défense, Lisbonne, Portugal
 - Le Ministère de la Défense, Ankara, Turquie
 - Le Ministère de la Défense, Londres, Angleterre
 - Le Secrétaire à la Défense, Washington, D.C.
 - Le Commandant Suprême Allié en Europe
 - Le Commandant Suprême Allié de l'Atlantique
 - Le Comité de la Manche
 - Le Groupe de Planning Régional Canada-Etats-Unis
 - Le Comité Européen de Coordination des Transmissions Militaires
 - Le Bureau Européen des Transmissions Navales
 - Le Bureau Européen des Lignes à Grande Distance
 - Le Bureau Européen de Sécurité des Transmissions

029/311 (accr 117)

OBJET: ACP 117, Indicateurs d'Acheminement Allié

- Références:
- a. SGM-81-62
 - b. SGM-438-61
 - c. SGM-484-62

1. Sous couvert du SGM cité en référence c, des exemplaires préliminaires de l'ACP 117 sont adressés ce jour aux nations. La distribution générale de l'ACP commence simultanément.

DIFFUSION: A D1 E1 F G H1-3,6

NO LONGER EFFECTIVE

NATO - DIFFUSION RESTREINTE
SGM-491-62

-1-

Ce document comporte deux pages

(Page révisée par Rectificatif No.1 du 7 Septembre 1962)

Sec 1 French

DOCUMENT DESTRUCTION MEMO #352

4 Sept 62

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0001-2006 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NATO - DIFFUSION RESTREINTE

2. Le Modificatif No.5 à l'ACP 121 (C) reflètera les recommandations qui font l'objet du paragraphe 7 du Rapport du Groupe de Travail rappelé en référence b et permettra de conserver la documentation remplacée jusqu'à ce que l'ACP 117 ait été mis en vigueur mondialement. L'ACP 117 et la nouvelle documentation faisant l'objet du Modificatif No.5 seront mis en vigueur simultanément sur tous les réseaux de l'OTAN.

3. Par SGM de référence c, le Groupe Permanent projette de mettre en vigueur l'ACP 117 sur tous les réseaux de l'OTAN le Dimanche 6 Janvier 1963 à partir de 00.01 Heure T.U..

4. Le présent mémorandum restera en vigueur jusqu'au 1er Septembre 1963 à moins qu'il ne soit annulé ou remplacé avant cette date.

POUR LE GROUPE PERMANENT :

Le Commandant J.L. FERRANDO
Secrétaire Adjoint



NATO - DIFFUSION RESTREINTE

Exemplaire No. _____

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

7 Septembre 1962

RECTIFICATIF No.1

au SGM-491-62

Il a été tenu compte de ce Rectificatif lors de l'établissement de la version française de ce document.

POUR LE GROUPE PERMANENT :

Le Commandant J.L.FERRANDO
Secrétaire Adjoint



DIFFUSION: même diffusion que le document de base

NATO - DIFFUSION RESTREINTE
SGM-491-62 - Rectificatif No.1

- 1 - Ce document comporte une page

DOCUMENT DESTRUCTION MEMO. #

NO LONGER EFFECTIVE

352
4 Sept 63

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE MSM-0001-2006 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE